

20574

AVS Sécurité
Société à responsabilité limitée
Au capital de 5.000 euros
Siège social 28 boulevard Pasteur
78520 LIMAY

RCS VERSAILLES 501 579 205 000 11

PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 3 janvier 2011

AUTORISATION POUR MR CORBERON FRANCIS

Le 03 janvier 2011 à 10 heures, les associés de la société AVS Sécurité, société à responsabilité limitée au capital de 5000 euros, se sont réunis au siège social, 28 boulevard Pasteur 78520 Limay pour l'assemblée extraordinaire, sur convocation faite conformément aux dispositions de l'article 17 des statuts.

Sont présents

- Melle Deriaux Nathalie qui détient 49% des parts sociales, numérotées de 1 à 245
- Monsieur Corberon Francis qui détient 51% des parts sociales, numérotées de 245 à 500

L'assemblée est présidée par Monsieur Corberon Francis, associé-gérant qui possède le plus grand nombre de parts sociales.

Le président dépose sur le bureau et met à disposition de l'assemblée

1- les récépissés des lettres recommandées de convocation

2 – demande de Mme Deriaux pour délégation de pouvoir à MR Corberon Francis concernant :

- Pole Emploi : recrutement et signature des contrats CIE
- Le centre des impôts : remise TVA et remise de règlements
- Tribunal du commerce : démarche administrative document signé préalablement par Mme Deriaux Nathalie.

La lecture est donnée et l'acceptation de délégation de pouvoir de Mme Deriaux Nathalie pour Monsieur Corberon Francis est acceptée.

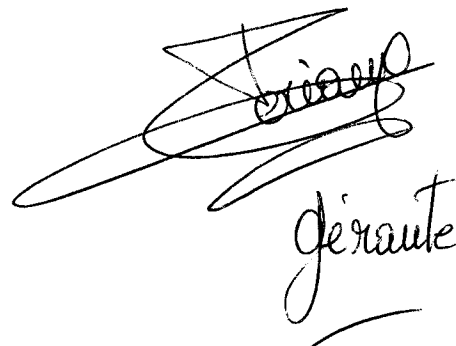
Cette résolution est adoptée.

Mr Corberon Francis aura la possibilité d'engager la société au nom de Mme Deriaux pour les administrations et les démarches ci-dessus mentionnées.

L'assemblée générale extraordinaire des associés confère tous pouvoirs à la gérante avec pour effet d'accomplir toutes formalités requises par la loi en conséquence des résolutions qui précèdent et au porteur d'un original ou d'une copie du procès verbal constatant la présente délibération, en vue de toutes formalités pouvant être effectuées par une personne autre que le gérant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h45.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par la gérante et l'associé.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Francis Corberon', written over a horizontal line.A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nathalie Deriaux', written over a horizontal line. Below the signature, the word 'gérante' is written in a cursive script.